

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 2672/2020	Objet : Vœu d'urgence de la commune de Marolles-en-Brie : « l'amélioration des transports en commun en Ile-de-France n'est pas une option ! ».

Conseillers en exercice : 27

Présents : 16

Pouvoirs : 6

Absents : 5

Votants : 22

L'an deux mil vingt, le 7 février à 19 h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 31 janvier 2020, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Sylvie GERINTE, Maire,

Présents : Sylvie GERINTE, Maire.

Jean-Michel CARIGI, Marie-Paule BOILLOT, Pierre BORNE, Danielle METRAL, Bernard KAMMERER, adjoints au Maire.

Joseph DUPRAT, Jean-Luc DESPREZ, Marie-France PELLETEY, Alphonse BOYE, Florence TORRECILLA, Virginie LECARDONNEL, Martine HARBULOT, Dominique GOYER, Claude-Olivier BONNEFOY, Dominique MAIGNAN, conseillers municipaux.

Absents représentés : Arlette LEPARC donne pouvoir à Pierre BORNE, Alain BOUKRIS donne pouvoir à Jean-Luc DESPREZ, Joël VILLAÇA donne pouvoir à Jean-Michel CARIGI, Nathalie BOIXIERE donne pouvoir à Marie-France PELLETEY, Maryse MATHIEU donne pouvoir à Martine HARBULOT, Samantha CRISIAS donne pouvoir à Alphonse BOYE.**Absents** : Hakima OULD SLIMANE, Alexandre RICHE, Magali OLIVE, Raymond CANTAREL, Fabrice LEVEAU

Madame Virginie LECARDONNEL a été nommée secrétaire de séance.

Le Parlement s'apprête à voter, dans le cadre du Projet de Loi de Finances 2020, un budget qui ne permettra pas de faire face aux urgences des transports en Ile-de-France. Alors même que notre Région concentre 70% du trafic national de la SNCF, qu'elle a connu une croissance de 15% du nombre de déplacements en transports en commun entre 2010 et 2018, et qu'elle nécessite des investissements massifs pour répondre aux besoins de transports quotidiens de 9.5 millions de voyageurs par jour. Nos administrés nous interpellent chaque jour face aux difficultés qu'ils rencontrent pour se déplacer. C'est la question de l'attractivité de notre Région capitale qui est en jeu, dans notre capacité à offrir un réseau de transport en commun efficient, et cela ne peut se faire sans les investissements sur lesquels l'Etat et la Région se sont engagés.

Pour tenir ses engagements au titre du Contrat de Plan Etat-Région, l'Etat devrait mobiliser 400 millions d'euros en 2020. Or, la nouvelle loi sur les mobilités qui vient d'être votée prévoit une trajectoire d'investissement de 190 millions d'euros par an seulement pour l'Ile-de-France.

Si l'Etat est ainsi défaillant et attribue des crédits massivement insuffisants l'année prochaine à l'Ile-de-France, des projets indispensables pour améliorer le quotidien de millions de Franciliens devront être repoussés, tels que les opérations de modernisation des RER pour accroître leur régularité, les projets TZEN de bus en site propre ou encore les projets de tramway. Un défaut trop important de l'Etat pourrait même entraîner l'arrêt de chantiers en cours tels que le prolongement du RER Eole ou les différents prolongements de métro. Il est aussi important d'avoir une vision prospective des futurs besoins en matière de transports franciliens prenant en compte l'ensemble des opérations de construction du Grand Paris mais aussi l'émergence de multiples projets d'aménagements urbains structurants en petite et grande couronnes.

Cette situation est inacceptable, sachant que les collectivités territoriales sont quant à elles au rendez-vous de leurs engagements financiers. Le Gouvernement affirme qu'il fait de la lutte pour les mobilités du quotidien et contre la pollution ses plus grandes priorités : qu'il agisse conformément au discours prononcé par le Président de la République à l'occasion du Congrès des Maires de France, dont acte !

Aussi,

Considérant que pour tenir ses engagements au titre du Contrat de Plan Etat-Région, l'Etat devrait mobiliser 400 millions d'euros par an à partir de 2020 et la Région Ile-de-France le double.

Considérant que la nouvelle loi sur les mobilités qui vient d'être votée prévoit une trajectoire d'investissement qui ne permettrait, selon le gouvernement, de dégager que 190 millions d'euros par an seulement pour l'Ile-de-France.

Considérant qu'en cas de défaillance de l'Etat l'année prochaine, des projets indispensables pour améliorer le quotidien de millions de Franciliens devront être repoussés voire annulés.

Considérant le nombre important de communes en Ile-de-France, concernées par les projets ci-dessous, qui nécessite ce financement impératif de l'Etat pour 2020 :

- T12 Express – Massy – Evry (91) ;
- Métro - Ligne 11 - Prolongement Rosny-Bois Perrier (75 et 93) ;
- Le téléphérique - Créteil-Villeneuve-Saint-Georges (94) ;
- La modernisation des RER A, B, C, D et E (tous les départements) ;
- RER B et RER D – projet Nexteo pour améliorer la régularité (tous les départements) ;
- Tram - T1 - Noisy-le-Sec - Val-de-Fontenay et réaménagements des stations (93) ;
- Bus - Tzen2 - Melun - Sénart (77) ;
- T13 Express - Saint Cyr-Saint Germain RER - Phase 1 (78) ;
- Bus - Tzen4 - Viry-Châtillon - Corbeil-Essonnes (91) ;
- T11 Express - TLN - Phase 2 (78 et 95) ;
- Transilien - Ligne N + U - Adaptation voies principales Regio2N (78 et 92) ;
- Bus - Tzen5 - Paris-Choisy (94) ;
- RER E et P - Adaptation voies principales NAT Provins - Château-Thierry - AGC La Ferté Milon (93 et 77) ;
- Interconnexion ferrée - Grand Paris - Ligne 15 sud (94 et 77) ;
- Bus - Tzen3 - RN3 (93) ;
- Tram - T1 - Asnières-Colombes (92) ;
- RER E - Eole à l'ouest (92, 93, 77, 78)
- Pôles - Bipôle Gare du Nord - Gare de l'Est (75)
- Transilien - Ligne N et U - Tiroir de Mantes (78 et 92) ;
- Transilien - Ligne J - Adaptation des voies principales (78, 92, 95) ;
- RER E + P - Prolongement missions Roissy en Brie (93 et 77) ;
- Tram - T7 - Phase 2 - Athis-Mons-Juvisy (91) ;
- Transilien - Ligne R - Garage Montargis (77) ;
- RER A - Gare - Cergy Préfecture (92) ;
- Pôle de Val-de-Fontenay (94) ;
- Pôle de Cergy (95) ;
- Transilien - Ligne L - Adaptations des voies principales (92 et 78) ;
- Bus - Altival - Noisy-le-Grand - Ormesson (94) ;

- Bus - TCSP Sénia-Orly (94) ;
- Bus - TCSP Argenteuil-Bezons-Sartrouville (95) ;
- Bus - TCSP Goussainville - Roissy- Parc des expositions (95) ;
- Bus - TCSP et aménagements bus sur la RN34 (94) ;
- Pôle de Melun (77) ;
- Pôle de Chessy (77) ;
- Pôle de Juvisy-sur-Orge (91)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
A l'unanimité

ARTICLE 1 : APPROUVE ce vœu.

ARTICLE 2 : EXIGE de l'Etat et des parlementaires qu'ils prennent leur responsabilité afin que l'Etat respecte les engagements qu'il a signés vis-à-vis des Franciliens pour le Contrat de Plan Etat-Région, et leur demande d'inscrire 400 millions d'euros aux prochains budgets 2020, 2021 et 2022.

CERTIFIE CONFORME
MAROLLES-EN-BRIE, le 7 février 2020



Sylvie GERINTE
Maire de Marolles-en-Brie

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr